

Département du MORBIHAN

2025/14/01/01

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le quatorze janvier, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE GOFF Dominique, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absente non excusée : LE FUR Françoise.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ROYANT Helen, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BOUËDEC Jean-Michel.

Procuration(s) : ROYANT Helen à POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle à LE COROLLER Marie-Ange, LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, LE NAOUR Roger à BAUDET Philippe, LE GOFF Jeannine à HENRY Catherine, BOUËDEC Jean-Michel à ULLIAC Morgane.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

Date de convocation : 06/01/2025  
Convocation affichée le : 07/01/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 20  
Procuration (s) : 6

Reçu en Préfecture de VANNES le 16/01/2025  
Publié ou notifié le 20/01/2025  
Certifié exécutoire le 20/01/2025  
A GOURIN, le 20/01/2025...

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



### 1- ANNEXE MAISON DE SANTÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS DSIL ET DETR - RÉVISION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 15 décembre 2023 et 26 janvier 2024, qui définissent le plan de financement du projet de création de l'annexe à la Maison de Santé.

Il présente les évolutions de ce projet.

#### Objectifs et contours du projet

1. Création d'une offre de locaux adaptés
  - o Proximité immédiate de la Maison de Santé existante,
  - o Réhabilitation d'un bâtiment vacant avec une amélioration énergétique significative, en cohérence avec la politique de redynamisation du centre-ville.

## Département du MORBIHAN

### 2. Renforcement de l'offre de soins autour de trois priorités

- Santé mentale : installation du Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents (CMPEA) aux étages 1 et 2 + l'Union Départementale des Affaires Familiales (UDAF) ce qui répond aux objectifs de promotion et d'amélioration de la prise en charge de la Santé Mentale du Contrat Local de Santé,
- Offre de locaux en rez-de-chaussée dédiés à deux ou trois professionnels de santé (médecins généralistes, chirurgiens-dentistes ...) en plus de l'installation confirmée d'une orthophoniste libérale.

### Etat d'avancement du projet

- Le projet architectural est au stade PRO (conception détaillée du bâtiment),
- Le permis de construire est en cours d'instruction (secteur soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France),
- Livraison du bâtiment rénové prévue au premier semestre 2026.

### Financements des travaux de réhabilitation de l'annexe de la maison de santé :

Le projet a déjà reçu, en cette fin d'année le soutien de l'Etat au travers du Fonds Vert et celui du Département avec le PST (Programme de Solidarité Territoriale).

Madame la sous-préfète a par ailleurs invité la commune de Gourin à déposer une nouvelle demande de DETR en 2025.

Le projet de création d'annexe de la maison de santé étant structurant à l'échelle de Roi Morvan communauté et du Pays de COB, la commune sollicitera également la DSIL.

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Dépenses	Montant HT		
Maîtrise d'œuvre	122 954 €		
Travaux (estimation APD)	945 800 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>1 068 754 €</b>		
Recettes	Montant HT		%
État – DETR	211 500 €		19,79 %
État – DETR (majoration matériaux biosourcés)	21 150 €		1,98 %
État – DSIL (rénovation énergétique du bâtiment)	147 353 €		13,79 %
Département – PST ( <i>subvention accordée</i> )	187 500 €		17,54 %
Fonds vert ( <i>subvention accordée</i> )	287 500 €		26,90 %
Autofinancement	213 751 €		20,00 %
<b>Total recettes</b>	<b>1 068 754 €</b>		

Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,

**APPROUVE** le projet de création de l'annexe à la Maison de Santé,

**VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

**AUTORISE** la sollicitation de tout autre organisme public ou privé pour obtenir des aides et des subventions complémentaires,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait conforme au registre,

A Gourin, le 14 janvier 2025

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.